

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 29 avril 2011
(convocation du 18 avril 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Avril Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme. LACUEY Conchita	M. DUBOS Gérard à M. BENOIT Jean-Jacques
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier	M. DUCASSOU Dominique à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 10h15
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 12h	M. EGRON Jean-François à M. LAGOFUN Gérard
M. GELLE Thierry à Mme. BONNEFOY Christine	Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 11h10	M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12h15
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent à partir de 10h30	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles	M. REIFFERS Josy à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine	M. SENE Malick à M. COUTURIER Jean-Louis
M. DANJON Frédéric à M. ROSSIGNOL Clément	M. SIBE Maxime à M. SOLARI Joël
Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte à partir de 11h35	

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX - rue Robert Schuman - Désaffectation de l'annexe Clisthène au collège du Grand Parc - Cession en retour à la Communauté Urbaine de Bordeaux par le Conseil Général de la Gironde - Acquisition - Décision

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

En 1999, la Communauté Urbaine de Bordeaux a cédé au franc symbolique au Département de la Gironde, un immeuble bâti cadastré section PW 25 pour une contenance d'environ 3 164 m², situé 41 rue Robert Schuman à BORDEAUX, affecté au Service Public de l'Education Nationale dépendant du collège du Grand Parc et dénommé Annexe CLISTHENE.

A la suite des travaux de restructuration de cet établissement sur son site principal de la rue Pierre Trébord, il s'avère que l'ensemble immobilier susvisé ne présentant plus d'utilité pour le fonctionnement du collège a fait l'objet d'une désaffectation pédagogique par arrêté préfectoral du 6 juillet 2010.

La délibération communautaire n° 97/402 du 25 avril 1997 se rapportant à cette mutation foncière et l'acte de cession prévoyaient dans l'hypothèse d'une désaffectation ultérieure que ledit immeuble réintégrerait le patrimoine communautaire dans les mêmes conditions financières, étant précisé que France Domaine a estimé ce bien à 1 265 600 euros.

Il vous est donc demandé de bien vouloir prendre acte de la fermeture de l'annexe Clisthène au collège du Grand Parc et du retour à l'euro symbolique de cet ensemble immobilier désaffecté dans le patrimoine communautaire, après sa démolition assurée par le Conseil Général, cette procédure de retour devant faire l'objet d'un acte authentique.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions de la délibération du Conseil de communauté n° 97/402 en date du 25 avril 1997 reçue en Préfecture de la Gironde le 7 mai 1997,

VU l'avis de France Domaine n°2010-063V2782

VU le courrier adressé en date du 2 février 2011 par lequel le Conseil Général de la Gironde demande à la Communauté Urbaine de Bordeaux d'exercer son droit de retour sur l'immeuble susvisé en application de la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général du 15 octobre 2010.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT ce qui a été précédemment exposé

DECIDE

Article 1 : Le retour à l'euro symbolique de l'ensemble immobilier désaffecté constituant l'annexe Clithène au collège du Grand Parc, situé 41 rue Robert Schuman à BORDEAUX, cadastré section PW 25 pour une contenance d'environ 3 164 m², dans le patrimoine de la Communauté Urbaine de Bordeaux, tel que stipulé dans la délibération communautaire susvisée et les clauses de l'acte authentique de cession, est accepté.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 29 avril 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 MAI 2011**

PUBLIÉ LE : 13 MAI 2011

M. JEAN TOUZEAU